

Département de l'Aisne

Commune de Montreuil aux Lions

PROCES VERBAL DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 décembre 2013

Le L'an deux mille treize et le treize décembre, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Montreuil aux Lions, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier DEVRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13.

Date de convocation du conseil municipal : 07 décembre 2013.

Présents : Monsieur Olivier DEVRON, Monsieur Christian REGAL, Monsieur Pierre SAROUL, Monsieur Bernard VERON, Madame Frédérique ANORGA, Madame Catherine CHARLES ALFRED, Madame Catherine DUMENIL, Monsieur Martial DUMONT, Monsieur Alexandre MATRAS.

Absents excusés représentés : Monsieur René BACUET par Monsieur Pierre SAROUL, Monsieur Régis VERON par Monsieur Bernard VERON.

Absents excusés non représentés : Madame Monique RIMBERT, Monsieur Julien LE ROUZIC.

Secrétaire de séance : Madame Frédérique ANORGA.

Monsieur le Maire propose d'adopter le procès verbal de la séance du 27 septembre 2013. Le procès verbal de la séance du 27 septembre 2013 n'appelle aucune observation des membres du Conseil Municipal présents et est approuvé à l'unanimité.

Avant de procéder à l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose d'ajouter deux délibération à savoir le redécoupage des cantons et appellation "Canton de Charly sur Marne".

Le Conseil Municipal accepte le rajout de ces deux délibérations.

Fixation du montant, terrain M. et Mme MONNIER

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la délibération du 27 septembre 2013 transmise au notaire de la commune, ce dernier nous informe qu'une cession à titre gratuit ainsi que l'euro symbolique n'existe plus pour Monsieur et Madame MONNIER. Monsieur le Maire propose de fixer la somme de 50 euros. Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de fixer la somme de 50 euros et autorise Monsieur le Maire à engager la dépense et à signer tout acte relatif à cette affaire.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Fixation du montant, terrain M. et Mme LOPES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la délibération du 27 septembre 2013 transmise au notaire de la commune, ce dernier nous informe qu'une cession à titre gratuit ainsi que l'euro symbolique n'existe plus pour le terrain de Monsieur et Madame LOPES. Monsieur le Maire propose de fixer la somme de 50 euros. Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de fixer la somme de 50 euros et autorise Monsieur le Maire à engager la dépense et à signer tout acte relatif à cette affaire.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Décisions modificatives

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer des virements de crédits afin de régler différentes factures.

INVESTISSEMENT :		DÉPENSES
020 - 00	Dépenses imprévues	- 2 925,00 euros
2111 - 107	Terrains nus	- 2 500,00 euros
2128 - 0012	Autres agencements et aménagement	1 635,00 euros
21568 - 0096	Autre matériel et outillage d'	- 5 561,00 euros
2158 - 0012	Autres installations, matériel	370,00 euros
2168 - 0012	Autres collections et oeuvres	5 572,64 euros
2188 - 0012	Autres immo. corporelles	159,36 euros
2315 - 0057	Travaux de voirie	5 322,00 euros
2315 - 0061	Installations, matériel et out	- 10 000,00 euros
2315 - 110	Installations, matériel et out	- 4 800,00 euros
2315 - 112	Installations, matériel et out	12 727,00 euros
TOTAL :		0,00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte les virements de crédits ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Indemnités du receveur 2013

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une indemnité de conseil est attribuée chaque année au receveur de la trésorerie de Charly sur Marne. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de verser à Monsieur JOLY, receveur de la Trésorerie de Charly sur Marne du 1er janvier au 31 décembre 2013, l'indemnité de conseil qui s'élève à la somme de

425,04 euros net.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Règlement des dépenses d'investissement pour 2014

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer afin de pouvoir régler des dépenses d'investissement pour 2014 dans la limite de 25 % de celles de 2013 en attendant le vote du budget 2014, qui aura lieu après les élections municipales de mars 2014.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

SIVU de la Picoterie, adhésion de la commune de Neuilly Saint Front

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Sivu de la Picoterie lors de sa séance du 4 novembre 2013 a délibéré pour l'adhésion de la commune de Neuilly Saint Front.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte l'adhésion de la commune de Neuilly Saint Front.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

USEDA, modification des statuts

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 30 septembre 2013, le Conseil Général de l'Aisne a demandé son adhésion à l'USEDA pour le très haut débit au titre de la seule compétence L 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ce qui nécessite une adaptation des statuts de l'USEDA.

Cette demande a fait l'objet d'un avis favorable, à l'unanimité, de la part du Comité Syndical de l'USEDA en date du 22-10-2013.

Après avoir entendu l'exposé Monsieur le Maire et en avoir délibéré le conseil municipal approuve la modification des statuts de l'USEDA.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Captage d'eau pluviale et busage de fossés, choix de l'entreprise

Monsieur le Maire informe que la commune de Montreuil aux Lions a lancé une consultation d'entreprises pour le captage d'eau pluviale, chemin rural dit de Sablonnière à la D 1003 et le busage d'une partie des fossés en dessous de la rue d'haloup. Lors d'une réunion de travail du Conseil Municipal, l'entreprise Vallet et Saunal a été sélectionnée pour un montant de 48103,79 euros TTC. Monsieur le Maire propose de valider ce choix. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte la proposition de l'entreprise Vallet et Saunal.

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Nouvelle durée hebdomadaire d'un adjoint technique 2ème classe

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que depuis le 1er février 2013, le nettoyage de la salle polyvalente est effectué par une entreprise de nettoyage et que de ce fait l'agent en charge de cet entretien n'aura plus lieu. Selon la réglementation en vigueur, le temps de travail peut être réduit de 10 % maximum.

Attendu que son temps de travail était de 14 heures hebdomadaires, pour rester dans la légalité, il conviendrait de réduire à 12 heures 40 hebdomadaires.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte de réduire à 12 heures 40 hebdomadaires le temps de travail de l'adjoint technique de 2ème classe.

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 11
Pour : 4
Contre : 3
Abstention : 4
Refus : 0

Encaissement de chèque

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un chèque d'un montant de 95,72 euros concernant le remboursement d'orange suite au changement du standard téléphonique. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte l'encaissement du chèque désignés ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Redécoupage des cantons

Monsieur le Maire présente le nouveau découpage des cantons, suite à la réforme des collectivités territoriales. Les nouvelles limites ne respectent pas les communautés de communes ni les bassins de vie. L'arrondissement de Château Thierry qui correspond à l'UCCSA, Pays du Sud de l'Aisne et périmètre du SCOT ne sera plus respecté. Monsieur le Maire propose de voter une motion contre ce découpage. Les élus signifient leur ferme opposition à ce redécoupage.

Résultat du vote : Motion acceptée.

Votants : 11

Pour : 0

Contre : 10

Abstention : 1

Refus : 0

Appellation Canton de Charly sur Marne

Monsieur le Maire fait part de la perte du chef lieu de canton pour Charly sur Marne et de l'appellation correspondante pour le nouveau canton si le nouveau découpage est confirmé. Monsieur le Maire propose de voter une motion pour le maintien du chef lieu de canton à Charly sur Marne et de l'appellation. Les élus demandent la modification de ce projet en maintenant la commune de Charly sur Marne comme chef-lieu de canton.

Résultat du vote : Motion acceptée

Votants : 11

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 2

Refus : 0

Informations diverses

* Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un courrier de l'USEDA afin de savoir si la commune est intéressée par l'installation d'une borne électrique afin de pouvoir recharger les véhicules électriques. Il a été répondu oui, sous réserve des détails de l'implantation.

* Monsieur le Maire informe que la cérémonie de citoyenneté aura lieu le samedi 1er mars 2014 à 11 heures.

* Monsieur le Maire informe que le rapport sur l'eau de l'USESA est disponible pour une consultation en mairie.

* Monsieur le Maire rappelle qu'il faut être vigilants suite aux nombreux cambriolages subis ces derniers temps dans la région.

Vu par nous, Olivier DEVRON, Maire de la commune de Montreuil aux Lions, pour être affiché le jeudi 19 décembre 2013, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Maire, Olivier DEVRON.

